



AVIS PUBLIC

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION FONCIER 2023

À tous les contribuables intéressés de la Municipalité de Sainte-Claire;

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire **QUE** :

1. Suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2023 est complété et déposé à mon bureau et la Municipalité de Sainte-Claire procédera à l'envoi des comptes de taxes.
2. Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement.
3. Conformément à l'article 1 du Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300 \$.
4. Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit :
1^{er} mars, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} octobre et 1^{er} décembre 2023.

Toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

FAIT ET DONNÉ à Sainte-Claire, ce 6^e jour de février 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Signature

Dany Fournier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public du rôle général de perception 2023 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 6^e jour de février 2023.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour de février 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Signature

Dany Fournier